

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

SEANCE DU : DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 14
Nbre de procurations : 02
Nbre de membres votants : 16
Date de convocation : 06 décembre 2022
Date de publication : 19 décembre 2022

Président de séance : Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Jacqueline MANGIN

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, GRAVIER Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUNIET Jean-Pierre, GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

M. DRUET Timothée à M. GOMET Nicolas
Mme GRUET Justine à Mme DRAY Frédérique

Excusé sans procuration de vote :

M. CIGLIA Fabrice

N : 22.12.12.41

OBJET : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE – REPONSE A L'APPEL A PROJET CONTRAT DE VILLE 2023

Suite à la délibération du 05 décembre 2017, le CCAS de la Ville de Dole est chargé, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (PRE) et ce, conformément à la loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion sociale (article 128).

Ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville sur le quartier des Mesnils Pasteur, s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Il fait l'objet chaque année d'un appel à projet lancé conjointement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Etat. A ce titre, le CCAS bénéficie de subventions de la Communauté d'Agglomération et de l'Etat pour assurer la mise en œuvre du programme d'actions retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE**, le CCAS à répondre à l'appel à projet politique de la ville lancé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Etat pendant toute la durée du dispositif ;
- **AUTORISE** Mme la Vice-Présidente à signer les conventions à intervenir, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits sur le budget prévisionnel 2023.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

- * Trésorerie Principale ;
- * D.D.E.T.S.P.P. ;
- * Sous-Préfecture ;
- * Direction des Ressources Humaines
- * C.C.A.S. (2).

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Baptiste GAGNOUX

